Image not found or type unknown

Faut-il respecter une procédure particulière pour démissionner ?

publié le **17/08/2012**, vu **813 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La démission n'est soumise à aucun formalisme. Mais l'employeur a intérêt à demander un écrit pour se ménager un moyen de preuve.

Lire l'article

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés